

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 2019_100_DCM
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Audincourt s'est réuni à l'Espace Gandhi, 77 Grande Rue, après convocation légale adressée et affichée le 10/09/2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude GALLARD.

- Étaient présents :** Marie-Claude GALLARD, Damien CHARLET, Catherine DOMON, Jacques CASOLI, Christine MÉTIN, Renaud FOUCHÉ, Mélanie DAF, Kamel REBAI, Céline DURUPHTY, Mustapha HAYOUN, Michel LANG, Noëlle GRIMME, Jack MAILLOT, Jean-Marie MARTIN, Pierre MÉNISSIER, Martial BOURQUIN, Catherine LUTZ, Isabelle REDLER, Zina GUEMAZI, Kévin PRÉVOT, Halimé SALMI-AKSIN, David BARBIER, Christine BESANÇON
- Excusés Représentés :** Gérard COULON avec pouvoir à Jacques CASOLI, Zeki ASLAN avec pouvoir à Damien CHARLET, Salima INÉZARÈNE avec pouvoir à David BARBIER, Thierry LABE avec pouvoir à Christine BESANÇON, Morad BENAÏSSA avec pouvoir à Thierry LABE
- Absents :** Marc ACHOUR, Claire MASSAINI, Delphine MAENHOUT, Violette ROBILLARD, Vincent ADAMI
- Secrétaire de séance :** Catherine DOMON

Certifié conforme à l'original
Le Directeur Général Adjoint des Services
Cédric DICHAM

OBJET



DROITS, TARIFS ET RECETTES DIVERSES - MODIFICATIF

Délibération affichée le : 19 SEP. 2019

DROITS, TARIFS ET RECETTES DIVERSES - MODIFICATIF

Nature : 7067 - Fonction : 251 - 253 - Gestionnaire : 0103 - ENFANCE ÉDUCATION

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2019_002_DCM et n° 2019_059_DCM, le conseil municipal a voté la tarification qu'il convient de modifier comme suit :

1) Crèche familiale, Halte garderie et Multi accueil : Évolution national du barème des participations familiales

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a décidé de revoir le barème national des participations familiales applicable au 1^{er} septembre 2019,

La ville d'Audincourt, qui bénéficie de financement de la CAF pour le fonctionnement des services : Halte Garderie, Multi Accueil et Crèche Familiale (Accueil Familial), est dans l'obligation d'appliquer les barèmes communiqués, à compter du 1^{er} octobre 2019.

2) Stationnement payant

La Municipalité souhaite soutenir le commerce du centre ville dans le cadre des animations commerciales. Aussi, il est proposé d'appliquer la gratuité du stationnement le samedi.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le maire à appliquer les tarifs proposés.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 12/09/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.


Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Signé par : marie-claude gallard
Date : 17/09/2019
Qualité : Maire



ENFANCE - ÉDUCATION

Envoyé en préfecture le 17/09/2019
 Reçu en préfecture le 17/09/2019
 Affiché le 
 ID : 025-212500318-20190917-2019_100_DCM-DE

Art	SF	CS	NATURE : Participation des familles par heure, en Euros				
HG	70688	643	A3	ACCUEIL COLLECTIF			
CC	70688	645	A3	HALTE GARDERIE et CRECHE COLLECTIVE : Taux Horaire suivant revenu mensuel (1)			
				FAMILLES AUDINCOURTOISES			
			Composition de la famille	TARIFS ACTUELS	TARIFS du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2019	TARIFS du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	
			1 enfant	0,06 %	0,0605 %	0,0610 %	
			2 enfants	0,05 %	0,0504 %	0,0508 %	
			3 enfants	0,04 %	0,0403 %	0,0406 %	
			4 à 7 enfants	0,03 %	0,0302 %	0,0305 %	
			8 enfants et plus	0,02 %	0,0202 %	0,0203 %	
			(1) les planchers et plafonds de ressources mensuels sont fixés par la CNAF				
			FAMILLES EXTÉRIEURES				
			Composition de la famille	TARIFS ACTUELS	TARIFS du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2019	TARIFS du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	
			1 enfant	revenu mensuel x 0,06 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0605 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0610 % + 40 %	
			2 enfants	revenu mensuel x 0,05 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0504 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0508 % + 40 %	
			3 enfants	revenu mensuel x 0,04 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0403 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0406 % + 40 %	
			4 à 7 enfants	revenu mensuel x 0,03 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0302 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0305 % + 40 %	
			8 enfants et plus	revenu mensuel x 0,02 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0202 % + 40 %	revenu mensuel x 0,0203 % + 40 %	
			Tarifs plafonnés à 3 €/heure/enfant		Tarifs plafonnés à 3,30 €/heure/enfant	Tarifs plafonnés à 3,50 €/heure/enfant	
AF	70688	641	A3	ACCUEIL FAMILIAL			
			Application du barème national de la Caisse d'Allocations Familiales (cf convention DCM n° 215 du 8.11.2000)				
			CRÈCHE & ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : Taux Horaire suivant revenu mensuel (1)				
			Composition de la famille	TARIFS ACTUELS	TARIFS du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2019	TARIFS du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	
			1 enfant	0,05 %	0,0504%	0,0508%	
			2 enfants	0,04 %	0,0403%	0,0406%	
			3 à 5 enfants	0,03 %	0,0302%	0,0305%	
			6 enfants et plus	0,02 %	0,0202%	0,0203%	
			(1) les planchers et plafonds de ressources mensuels sont fixés par la CNAF				
HG	70688	643	A3	ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL			
CC	70688	645	A3	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2018	Tarifs au 1 ^{er} octobre 2019	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020	
AF	70688	641	A3	PLANCHER	687,30 €	705,27 €	selon publication CNAF
				PLAFOND	4 874,62 €	5 300,00	5 600,00